



COFRIMI est habilité à dispenser des programmes de DPC



Formation

**ACCUEIL ET ACCOMPAGNEMENT
DES NOUVEAUX ARRIVANTS
ET DEMARCHE INTERCULTURELLE**

RENSEIGNEMENTS

COFRIMI

Viviane BIDOÛ-HOUBAINE ou Samira GARIOUB
108 route d'Espagne 31100 TOULOUSE
Tél : 05 34 60 12 71 - Mail : contact@cofrimi.com

INSCRIPTIONS

à envoyer à **COFRIMI**
108 route d'Espagne 31100 TOULOUSE
Tél : 05 34 60 12 71 - Mail : contact@cofrimi.com

Formation éligible au CPF (ex DIF)
N° de déclaration comme organisme de formation :
73 31 01723 31



**Albi,
16, 17 mars et
25, 26, 27 mars 2015**

OBJECTIFS

- Mieux connaître les réalités de l'immigration, la politique nationale d'accueil et d'accompagnement des nouveaux arrivants, les différents dispositifs existants et les organismes acteurs de ces dispositifs sur le territoire concerné.
- Réfléchir au concept d'intégration et au rôle des professionnels dans ce processus.
- Développer des aptitudes relationnelles face à l'altérité pour une meilleure compréhension de la demande et un accueil de qualité.
- Réfléchir à un travail en réseau sur le territoire.

DESTINATAIRES

Professionnels des secteurs du social, de l'éducation, de la santé en contact avec le public. Le nombre de participants sera limité à 15.

CONTENU

16 et 17 mars 2015

L'immigration en France : la situation socio-économique et administrative des nouveaux arrivants

Précisions sur les termes étranger, immigré, demandeur d'asile, réfugié. Les raisons de leur venue en France, les principaux pays de provenance.
Quelles données chiffrées sur la Région concernée
Situation juridique et accès aux droits selon les motifs de leur venue.

Politique nationale d'accueil et d'accompagnement

Missions de l'OFII dans les premières étapes du parcours d'accueil et d'intégration. Le contrat d'accueil et d'intégration.
Les dispositifs permettant de faciliter l'intégration et l'accès aux droits de ces publics et les principaux acteurs :

- connaissance des valeurs de la république
- l'apprentissage de l'information et l'accueil des élèves nouvellement arrivés,
- les dispositifs, actions et structures de soutien à la parentalité,
- l'accès aux soins,
- l'accès à la nationalité française.

L'intégration : de quoi parle-t-on ?

Définition. Rôle des acteurs sociaux dans ce processus. Apports conceptuels et réflexion à partir d'un exercice de groupe et de la projection d'un film documentaire.

Intervenante : **Viviane BIDOU-HOUBAINE**, psychosociologue.

25 et 26 mars 2015

Quelles compétences de communication favorisant la prise en compte de la singularité et de la demande de chacun ?

La communication interculturelle : définition et caractéristiques. Travail sur les difficultés rencontrées en lien avec les pratiques professionnelles des participants.
Repérage des mécanismes faisant obstacles à la communication : catégorisation, préjugé, stéréotypes, ethnocentrisme, exotisme, absence de prise en compte de la différence.
Attitudes nécessaires dans la relation pour arriver à une communication : établir une relation égalitaire, connaître ses propres ancrages culturels, se décentrer, être en empathie, créer un espace de négociation.

Apports conceptuels, exercices, étude cas, mises en situation.

Intervenante : **Samira GARIOUB**, psychologue interculturelle, COFRIMI

27 mars 2015

Le travail en réseau

Les enjeux d'une coopération entre établissements, services, associations
Identification des partenaires pertinents en fonction des besoins et pour garantir un meilleur accompagnement des usagers.
Les modes de coopération possibles.

Travail de repérage, d'analyse et de réflexion à partir de l'existant sur le territoire.

Intervenantes : **Samira GARIOUB**, psychologue interculturelle, COFRIMI et

DUREE ET DATES

Module de 5 jours et d'une durée de 30 heures.
Dates : les **16, 17 et 25, 26, 27 mars 2015**.

LIEU

La formation aura lieu à : DDCSPP du Tarn – Salle au 3^{ème} étage
18, avenue du Marechal Joffre 81013 ALBI Cedex9

COÛT ET MODALITES

Coût de la formation : **600 euros TTC**.

Les frais d'hébergement et de repas restent à la charge du stagiaire.
Après inscription, COFRIMI établira une convention de formation avec l'employeur. La personne inscrite recevra le programme détaillé de la formation et les renseignements pratiques.